

Assemblée communale du 12 décembre 2018

Au nom du Conseil communal, **M. le syndic** salue cordialement et souhaite la bienvenue aux 49 citoyens qui participent à cette assemblée du budget 2019.

Votre présence nous réjouit et se traduit comme un encouragement, donnant un signe clair de l'intérêt des citoyens à la gestion et à l'avenir de notre commune.

Cette assemblée ordinaire a été légalement convoquée en application de l'article 12 de la loi sur les communes. La convocation s'est faite par insertion dans la FO n° 46 du 16 novembre 2018, par affichage au pilier public, sur le site internet www.echarlens.ch et par avis tout ménage du 20 novembre 2018.

Il adresse des salutations particulières aux citoyennes et citoyens pour qui c'est la première participation à une assemblée de commune à Echarlens et leur fait part de son souhait de bienvenue dans notre village.

S'est excusé pour cette assemblée : M. Vincent Ducrot, président de la CF.

M. le syndic procède à la nomination des scrutateurs, soit : Mmes Anouchka Mauron, Elisabeth Ding et Inge Chenaux

M. le syndic remercie ces personnes de participer activement à cette assemblée.

M. le syndic précise que l'assemblée vote à main levée sauf en cas de demande expresse d'1/5 des personnes présentes pour un vote à bulletin secret. Par ailleurs, toutes les décisions sont validées à la majorité des suffrages.

M. le syndic précise également que l'assemblée est enregistrée sur support magnétique afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Ainsi constituée, l'assemblée peut siéger valablement et **M. le syndic** déclare les délibérations officiellement ouvertes.

M. le syndic demande s'il y a des remarques par rapport à l'ordre du jour proposé et relève le fait que, suite à la rencontre avec la commission financière et d'entente avec le conseil communal, l'investissement « c) trottoir + arrêt de bus – étude » est retiré.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 mai 2018**2. Budget 2019**

- 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement
- 2.2 Présentation du budget d'investissement, financement
 - a) Achat véhicules et équipements pour l'édilité
 - b) Etude création dossier routes AF
 - c) Trottoir + arrêt de bus – étude (retiré)

- d) Remplacement collecteur existant « Rio Blanc »
- e) Remplacement collecteur existant « Fontanoux »
- f) Déchetterie : achat et mise en place benne à papier

2.3 Rapport de la commission financière

2.4 Approbation du budget 2019

3. Présentation de la planification financière 2019 – 2023

4. Statuts de l'association « Réseau Santé et Social de la Gruyère » - approbation

5. Adaptation du règlement communal sur le droit de cité - approbation

6. Informations du Conseil communal

7. Divers

M. le syndic demande s'il y a des commentaires, remarques ou contestations à formuler par rapport à ce tractanda.

Comme ce n'est pas le cas, il propose de l'approuver par main levée.

Le tractanda, avec la modification étant accepté, nous pouvons dès lors passer au point 1 de cette assemblée.

1.- Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 mai 2018

En vertu de l'article 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, il n'est pas procédé à sa lecture. Le document était disponible pour consultation au bureau communal et sur le site internet de la commune.

M. le syndic demande s'il y a des commentaires, remarques ou contestations à formuler.

Comme ce n'est pas le cas, les personnes qui approuvent le contenu de ce procès-verbal dans son intégralité sont priées de se manifester par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le syndic remercie la secrétaire pour sa rédaction et considère le document comme adopté.

2.- Budget 2019

En vertu de l'article 88 al 2, de la loi sur les communes, le projet de budget était disponible pour consultation au bureau communal.

2.1. Présentation générale du budget de fonctionnement

Concernant la présentation du budget de fonctionnement, chaque conseiller responsable du dicastère en question présente son propre budget.

Cependant, **M. le syndic** tient à préciser que le Conseil communal dans son ensemble respecte la collégialité, se déclare solidaire des chiffres proposés et en accepte la responsabilité.

Les éléments du budget 2019 sont à disposition sur les tables. Ceux-ci sont également présentés au beamer et les commentaires seront faits par les conseillers, là où une explication est nécessaire.

M. le syndic rappelle à l'assistance qu'elle a en tout temps la possibilité de demander des éclaircissements au fur et à mesure de la présentation du budget par les conseillers.

01.300.00 – Traitement du Conseil communal

Adaptation des vacations par rapport aux futurs dossiers à traiter en 2019, notamment le retour du PAL. Le traitement du Conseil communal se situe aux environs de CHF 30.00/h.

14.352.00 – Participation Pompiers Echarlens-Marsens

Le budget du corps des sapeurs-pompiers est le même que celui de l'année passée.

173 – Protection de la population intercommunale

Le compte 173, est différent des années précédentes. En effet, l'ORCOC est un organisme qui doit intervenir en cas de catastrophe en complément de la protection civile. Il règle entre autre des problèmes de logement, de nourriture et autres. Notre ORCOC comprend les villages d'Echarlens, de Marsens/Vuippens, de Sorens et de Pont-en-Ogoz. Or il avait été décidé de regrouper tous les ORCOCs au niveau de la Gruyère pour n'en faire plus qu'un. Mais à la dernière minute, Bulle a refusé le budget, ce qui fait qu'on va continuer comme les années précédentes. Le budget n'a pas été mis à jour, car il y a encore des incertitudes et cette situation va entraîner des démissions dans les ORCOCs régionaux. Mais en fin de compte que ce soit cette solution ou l'autre l'ORCOC ne devrait pas nous coûter plus de 2'000.-

21.352.20 – Participation Cercle scolaire primaire

Aaugmentation dû à l'école de Sorens ainsi que les frais de transports qui sont maintenant totalement à la charge des communes.

21.352.30 - CO frais de fonctionnement

Augmentation due au site de Riaz, pareil pour le compte des frais

d'investissements 21.352.35 avec 82'952.- en charge.

21.365.30 – Subvention AES La Passerelle

Augmentation due au fait que nous avons élargi les horaires et aussi pour la location des deux nouvelles salles.

21.435.00 - remboursement des parents pour fournitures

Camps de skis (sauf repas) et les frais de fournitures à charge des communes.

29.301.00 – Salaires personnel de conciergerie

Le chiffre de CHF 22'000.- a été adapté aux dépenses de cette année, car il y a toujours plus à faire.

29.314.00 – Entretien des bâtiments

En plus de l'entretien courant, à l'école, on a aussi prévu de refaire l'entretien du parquet de la salle des combles, le changement d'un robinet à la salle des maîtres, la réfection de la peinture dans le hall et la réparation du store et de la fenêtre nord.

40.352.01 – Participation à l'agrandissement hôpital

Charge 0. Annuité pour l'hôpital de Riaz terminée.

41.352.20 – Participation des 4 EMS

La charge de CHF 1'500.00 devrait servir à mettre en place un éventuel concours d'architecture pour le nouvel EMS à Pringy. Mais cela reste encore à déterminer.

44.352.10 – Participation soins et aides à domicile

Charges 76'347.00 (contre 69'133.- en 2018), augmentation due aux nombres croissants de demandes pour les soins à domicile.

44.352.00 – Participation aux indemnités forfaitaires

Selon budget 2018 RSSG, légère augmentation due aux nombres croissants de demandes d'indemnités pour les proches aidants.

54.365.00 – Subventions garderies

Différence due à une diminution du nombre d'enfants placées dans les garderies et au bénéfice d'une subvention communale.

57.352.00 – Participation homes pour personnes âgées

Légère baisse car la réserve pour les frais financiers des EMS hors district, prévue en 2018 suffira pour couvrir ceux de 2019.

62.311.00 – Achat machines et matériel

En plus des différents achats courants, 800 mètres de barrières à neige devront être fabriquées et changées par notre employé communal.

62.314.00 – Entretien routes (prestation tiers)

Plusieurs réparations de gargouilles et de goudron devront être exécutées. Fissures sur les routes, Marquage routier

62.314.20 – Entretien signalisation + éclairage public

Changement de signaux vers Fontanoux.

70.312.01 – Frais d'électricité

Frais d'électricité 5'400.00 Ces frais ont été repris par l'ACAPE.

70.314.00 – Contrat d'entretien et fontainier

Frais d'entretien des installations (curage) 60'000.00. Dernière étape de grande importance pour le contrôle des eaux usées et des eaux claires selon le PGEE (inspection des conduites à Montmelley et Fontanoux).

71.318.00 - Honoraire et prestations service – ingénierie

Il y aura moins d'heures de relevé et de modification de plans que l'an passé sur Champotey car les secteurs de Montmelley et Fontanoux sont plus récents

71.352.00 - Participation STEP Vuippens

Légère augmentation à la participation STEP de Vuippens, ces chiffres nous sont donnés par l'AIS.

72 – Ordures ménagères

Prix stables depuis de nombreuses années et notre taux de recouvrement est proche de la limite inférieure imposée par la loi. Lors de la séance avec la Fiduciaire, celle-ci nous a conseillé de trouver une solution pour arriver à un taux de recouvrement proche des 100%. Malgré le rassemblement des points de collecte et le dépôt des sacs à poubelles à la déchetterie, ce taux n'a pas pu être atteint. Le Conseil a décidé d'augmenter la taxe à CHF 75.00. (actuellement CHF 50.00 par année). En contrepartie, l'horaire d'ouverture de la déchetterie a été modifié (de 9h00 à 11h30 le samedi) depuis le 1^{er} janvier 2019. Dans les investissements, nous allons également vous proposer l'achat d'une benne à papier plus grande et plus pratique.

90.400.00 - - Impôts : revenu, personnes physiques

On table sur une légère augmentation des impôts provenant des nouveaux arrivants.

90.404.00 – Impôts mutations immobilières

L'impôt sur les mutations a été tablé en par rapport aux immeubles en construction « Echarbat SA »

93 – Péréquation financière

C'est une ressource que l'on reçoit de Fribourg et sur laquelle nous n'avons aucune influence.

942.314.00 – Entretien divers

Réparations à la Vieille Eglises pour conserver le bâtiment dans son état actuel
Réparations des arrêts de bus

942.314.10 – Entretien bâtiments d'alpage

Pas de travaux prévus, mais il s'agit de prévisions pour d'éventuelles réparations.

943.314.00 – Entretien de l'immeuble

En plus de l'entretien courant, des retouches de peinture dans la grande-salle devront être faites.

Entretien du brûleur de la chaudière.

943.315.00 – Entretien mobilier et installations techniques

En plus de l'entretien courant (tables, chaises, sonorisation, etc.), un adoucisseur d'eau devra être installé à cause des problèmes de calcaire de notre eau potable.

99 – Postes non ventilables

M. Laurent Gremaud précise que l'amortissement libre est l'amortissement des actifs de la commune.

Récapitulation du budget de fonctionnement 2019

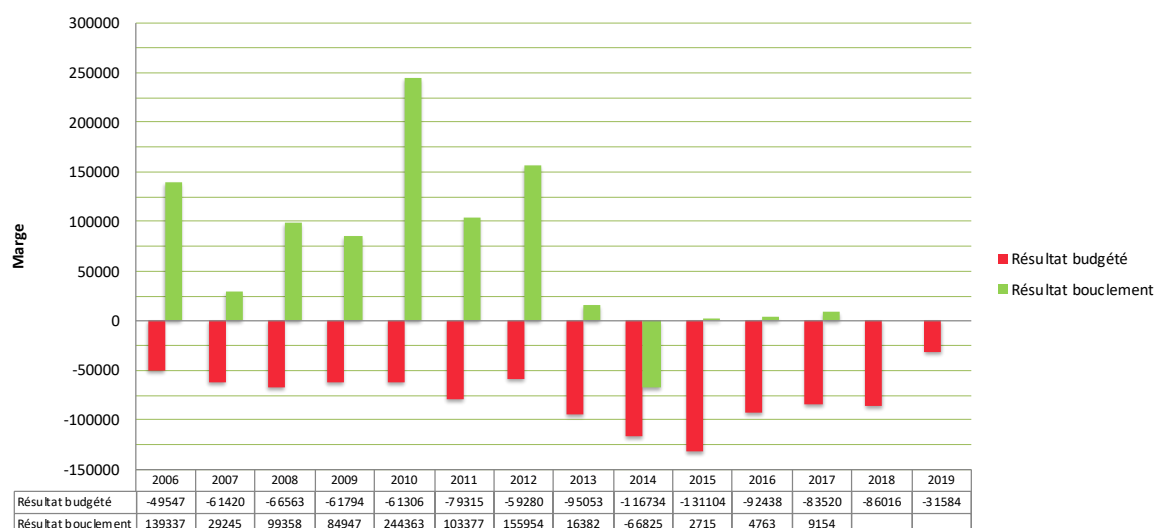
Total de charges CHF 3'316'263.00

Total de revenus CHF 3'284'679.15

Le résultat du budget démontre un excédent de charges de fonctionnement de CHF 31'583.85., soit un excédent de charges en dessous du 5% autorisé par la loi sur les communes et équivalent à celui de l'année passée.

Budget 2019 - fonctionnement

21

Evolution des résultats (budget - boucllement)

Les comptes ont jusqu'à aujourd'hui pratiquement toujours été positifs, particulièrement en 2010 dû à un effet du rattrapage des impôts 2008 et 2009 et aussi en 2012 dû aux rentrées extraordinaires provenant des opérations immobilières et aux prestations et bénéfices en capital. Ces bouclements positifs dépendent clairement de ces recettes extraordinaires, notamment les recettes liées à l'immobilier, qui ne peuvent être budgétées qu'avec prudence.

Nous relevons surtout une détérioration générale des résultats des budgets et qui se péjorent depuis 2013. De l'avis du conseil, cette situation n'est pas viable à moyen terme, et des recettes supplémentaires seront nécessaires à la commune pour assumer toutes les tâches qui lui sont dévolues.

2.2. Présentation du budget d'investissement, financement

2.2.a 62.506.12 – Achat véhicules et équipements pour l'Edilité

Pour la présentation de ce nouvel investissement, la parole est passée à **M. Christian Tinguely** qui précise qu'actuellement la Commune d'Echarlens loue l'entier des machines (tronçonneuse, débrousailluse, souffleuse, balayeuse, etc.) et les tracteurs qu'elle utilise, à son employé communal.

Toutefois, la Commune est propriétaire de la lame et de la saleuse qui sont utilisées durant l'hiver.

Cet été, notre employé a émis le désir de vendre son gros tracteur équipé d'un frontal et qu'il utilise également pour déblayer les routes en hiver.

Liés à sa décision, nous avons été contraints de mettre en soumission les travaux hivernaux, mais nous n'avons obtenu aucune réponse positive.

Pour cet hiver, une solution a pu être trouvée en louant exceptionnellement un tracteur auprès d'un garage.

Dans le but de pouvoir être indépendant et également pour une histoire de coûts (plus de CHF 300'000.- de location de véhicules sur dix ans), nous avons décidé d'acquérir de l'équipement qui nous permettra d'effectuer les travaux qui incombent à notre employé. Relevons qu'un cahier des charges avait été établi, afin de pouvoir lister et acheter de l'équipement nécessaire.

Dès lors, nous avons démarché plusieurs entreprises actives dans le domaine du matériel de voirie et avons pu établir, sur la base du cahier des charges, un budget tel qui vous est proposé.

L'idée serait d'acquérir un véhicule polyvalent pouvant circuler sur les trottoirs, lever des charges (palettes de sel) et qu'une multitude d'outils (palettiseur, benne, balayeuse, lame à neige, saleuse, etc.) puisse y être accouplée en fonction des travaux de notre employé.

Quant à notre lame à neige et la saleuse utilisées actuellement pour les grands axes, le but est d'acquérir un tracteur d'occasion et de pouvoir continuer à être indépendant et surtout, de confier ces travaux à nos employés communaux, tel qu'actuellement.

Il faut aussi relever que notre collaborateur est actuellement employé à 80% et que les travaux hivernaux représentent environ 12% de son activité annuelle.

Avec les CHF 130'000.- qui vous sont soumis ce soir, nous aurions la possibilité d'acquérir un véhicule polyvalent (avec l'équipement nécessaire), ainsi qu'un second véhicule pour déblayer nos grands axes en hiver et qui serait également utilisé tout au long de l'année pour des plus gros travaux, des transports (gravier, déchetterie, etc.).

En plus de l'aspect financier qui sera non négligeable, nous pourrons alors acquérir les véhicules et le matériel que notre commune aura besoin pour effectuer ses travaux de voirie et être ainsi indépendante (si notre employé venait démissionner, nous nous retrouverions alors avec rien du tout).

M. Philippe Gremaud demande quel est le gain de cette opération.

M. Christian Tinguely répond qu'il faudra s'acquitter de la RPLF, les assurances, le mazout, les réparations mais d'après ses calculs, il pense retrouver une diminution de charges d'env. CHF 15'000.00/annuel.

M. Bernard Pugin demande confirmation que pour les CHF 130'000.00 la commune achète bien deux véhicules.

M. Christian Tinguely précise que l'achat consiste à un petit véhicule complètement équipé.

M. Bernard Pugin demande si le calcul présenté tient compte de l'entretien des véhicules et de l'amortissement.

Oui répond **M. Christian Tinguely** tout a été calculé.

Pour ce qui concerne l'amortissement, **M. Laurent Gremaud** annonce que les véhicules ont doivent être amortis à raison de 15% par année. Suivant le résultat financier des comptes on pourra les amortir beaucoup plus.

M. Bernard Pugin demande aussi si la commune a une idée du coût de l'entretien annuel de ces véhicules.

M. Christian Tinguely répond que c'est un service tous les 500 heures, sachant que 500 heures correspondent à peine à un service annuel. En gros il faut compter un service par année mais il ne peut pas encore chiffrer ce travail.

M. Christian Tinguely répond à **M. Philippe Gremaud** que seul notre employé communal Gilbert Dupont va utiliser ces véhicules.

On répond à **M. Romain Pugin** que l'outillage comprend : saleuse qui va sur l'arrière, une lame sur les fourches devant, une pelleteuse, une benne, une balayeuse avec eau et une fourche pour les branches.

On précise à **M. Martial Pugin** que le véhicule qui sera choisi pourra aller sur les trottoirs.

Financement :

Cet investissement peut être entièrement financé par prélèvement sur les capitaux de la commune.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à approuver ce crédit d'investissement d'un montant de CHF 130'000.00

Préavis de la commission financière :

La commission financière préavise favorablement cet achat.

Les personnes qui approuvent le crédit d'investissement pour l'achat véhicules et équipement pour l'édilité ainsi que son mode de financement, pour un montant de CHF 130'000.00, lèvent la main svp.

Résultat du vote :

47 oui

Un avis contraire

Une abstention

2.2.b 62.501.51 – Route AF – étude création dossier

Pour la présentation de ce nouvel investissement, la parole est passée à **M. Christian Tinguely** qui précise que suite au plan d'entretien général des routes, créé par notre ingénieur civil M. Jean-Marc Savary, il ressort qu'il y a lieu de rénover nos routes AF (amélioration foncière).

Pour information, la durée moyenne d'une route est de 20 à 25 ans. Les nôtres, sont pour la plupart, bien plus anciennes.

Le but est de s'appuyer sur le plan d'entretien des routes qui avaient été créé par notre ingénieur et d'en retirer les portions de réseau qui sont en bon état.

Pour le reste, si on entend pouvoir bénéficier de subventions (en moyenne de 50%), nous devons déposer un dossier global, incluant la totalité des routes AF qui seront à rénover, auprès du service cantonal compétent.

Il relève qu'il n'est malheureusement pas possible de demander une subvention séparée par ouvrage, mais qu'il faut bel et bien le faire pour tout le paquet.

Lorsque le dossier aura été déposé auprès du canton, il sera étudié et des visions locales seront pratiquées. Suite à cela, nous saurons à combien de % chaque route pourra être subventionnée. Il en va de même pour la route des Chesaux qui glisse en direction de la pisciculture. Etant donné qu'il s'agit d'une route AF, le prix des travaux et des études déjà réalisées jusqu'ici, pourront également être inclus et subventionnés par le canton.

Mais pour que tout cela se mette en place, notre ingénieur civil devra compiler un dossier d'examen préalable et le transmettre auprès du canton.

Les CHF 18'000.- qui vous sont soumis ce soir, sont les honoraires de notre ingénieur pour la création du dossier global.

Lorsque nous aurons reçu la réponse des AF, nous pourrons alors planifier, sur plusieurs années, un montant annuel et débiter les rénovations nécessaires, afin de maintenir en état notre réseau communal.

Financement :

Cet investissement peut être entièrement financé par les capitaux de la commune.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à approuver ce crédit

d'investissement d'un montant de CHF 18'000.00

Préavis de la commission financière :

La commission financière préavise favorablement cet investissement.

Les personnes qui approuvent le crédit d'investissement pour l'étude création dossier AF – ainsi que son mode de financement, pour un montant de CHF 18'000.00, lèvent la main svp.

Résultat du vote : Ce crédit d'investissement est approuvé à l'unanimité.

2.2.c 62.501.52 – Trottoir + arrêt de bus - étude

Comme déjà annoncé en début d'assemblée, ce crédit d'investissement de CHF 15'000.00 est retiré du tractanda.

2.2.d 71.501.08 – remplacement collecteur existant Rio-Blanc

Pour la présentation de ce nouvel investissement, la parole est passée à **M. Pascal Mauron** qui précise que ce collecteur est plein de calcaire et provoque des inondations dans les parcelles de M. Jean-Pierre Philipona à chaque grosse pluie ou orage. C'est des anciens tuyaux en ciment qu'il faut remplacer.

M. Paul Egger demande si l'on doit les remplacer ou si l'on pourrait simplement les chemiser.

Non répond **M. Pascal Mauron** on doit vraiment les remplacer avec conduites plastiques qui doivent résister au calcaire et aux charges.

Financement :

Cet investissement peut être entièrement financé par prélèvement aux réserves.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à approuver ce crédit d'investissement d'un montant de CHF 30'000.00

Les personnes qui approuvent le crédit d'investissement pour le remplacement du collecteur existant Rio-Blanc, ainsi que son mode de financement, pour un montant de CHF 30'000.00, lèvent la main svp

Préavis de la commission financière :

La commission financière préavise favorablement cet investissement.

Résultat du vote : Ce crédit d'investissement est approuvé à l'unanimité.

2.2.e 71.501.09 – remplacement collecteur existant Fontanoux

Pour la présentation de ce nouvel investissement, la parole est passée à **M. Pascal Mauron** qui précise que c'est un remplacement du collecteur existant à Fontanoux

C'est un ancien collecteur en terre cuite qui a fini par céder après de bons et loyaux services et qui provoque, par gros temps, des inondations dans la halle à poules de

M. Pugin Jean-Paul.

Financement :

Cet investissement peut être entièrement financé par prélèvement aux réserves.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à approuver ce crédit d'investissement d'un montant de CHF 30'000.00

Préavis de la commission financière :

La commission financière préavise favorablement cet investissement.

Résultat du vote : Ce crédit d'investissement est approuvé à l'unanimité.

2.2.f 72.506.09 – déchetterie – achat et mise en place benne à papier

Pour la présentation de ce nouvel investissement, la parole est passée à **M. Guillaume Pugin** qui explique qu'une nouvelle benne à papier de 40m³ a été prévue au budget pour limiter les coûts de transport qui augmentent d'année en année.

Il précise à **M. Paul Egger** qu'actuellement nous avons deux petites bennes de 9 m³ qui coûtent cher au niveau des transports, elles doivent être vidées 4 à 5 fois par mois. Une benne pleine pèse env. 1'000 kg alors qu'avec cette nouvelle benne on arrive à 7 tonnes de papier. La benne est fermée.

M. René Jaquet s'interpelle au niveau des cartons qui sont déposés dans la benne et pas cassés. Ils prennent une immense place et c'est de la place perdue. Pourquoi les citoyens ne se donnent-ils pas la peine de les casser et de les mettre à plat, gain en qualité de charge. Il demande de mettre un avis à la déchetterie

Bien sûr répond **M. Guillaume Pugin** mais que ce point a été plusieurs fois relevée que ce soit lors des assemblées ou dans les tous-ménages. On va relancer les citoyens dans le tout-ménage du printemps 2019.

M. le syndic rajoute qu'il s'agit d'abord de l'éducation des gens que ce soit à la déchetterie ou au dépôt des branches, il parle notamment de cartons déposés plein de viandes et qui n'ont rien à faire au dépôt de branches.

Il rappelle que le personnel à la déchetterie fait un énorme travail mais l'ordre et le respect restent de la responsabilité de chacun.

M. Paul Egger relève le fait que l'on parle d'une benne haute. Y-a-t-il quelque chose, une rampe pour monter et pouvoir vider les sacs dans les containers ?

M. le syndic précise que l'on ouvre les portes par l'arrière avec accès dans la benne. Une passerelle sera aussi mise en place. Une étude doit encore être faite à ce sujet.

M. Philippe Gremaud demande pourquoi la commune ne s'est pas tournée vers une benne compacteuse? Ce n'est pas très cher et l'Entreprise Etter en fournit. Au lieu de vider 7 tonnes on peut vider 22 tonnes à la fois.

M. le syndic rappelle qu'il existe une entente intercommunale pour la Rive gauche pour les déchets, ce qui nous oblige de travailler avec l'Entreprise Niquille SA. Ladite entreprise n'est pas équipée de bennes compacteuses mais des discussions sont en cours. Pour le moment, nous ne pouvons pas faire appel à un autre transporteur pour les déchets. Aujourd'hui, il n'est pas équipé pour récupérer les bennes compacteuses.

La question est à se poser au moment de l'achat et si l'investissement est accepté tout en essayant au mieux de limiter les coûts.

M. Nicols Savoy demande si l'Entreprise Niquille, qui a le monopole, ne pourrait pas louer cette benne compacteuse. Comme il n'en a pas est-ce que les communes devraient en acheter pour lui ? Il faut aussi penser à la déchetterie intercommunale et essayer de faire aussi le bon investissement. Faudrait en louer une quelque temps et voir ce qui se passe ailleurs

La déchetterie intercommunale est en discussion depuis 10 ans. Une proposition de déchetterie est en cours et prévue à l'intersection de la croisée de Sorens. Un centre de renfort y verrait aussi le jour mais actuellement le terrain n'est toujours pas en zone. Une déchetterie intercommunale ne va pas voir le jour prochainement, relève **M. le syndic**.

Par contre, l'entente est renégociée tous les cinq ans, il faudra mettre les pieds au mur au moment de la prochaine négociation. Il rappelle que Riaz s'est sortie de cette entente intercommunale mais est revenue après deux ans à cause des coûts.

C'est un sujet pas facile, sans compter sur le monopole des transporteurs et les coûts qui exploseraient dans le cadre d'une déchetterie intercommunale.

Financement :

Cet investissement peut être entièrement financé par prélèvement sur les fonds propres de la commune.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à approuver ce crédit d'investissement d'un montant de CHF 15'000.00.

Préavis de la commission financière :

La commission financière préavise favorablement cet investissement.

Les personnes qui approuvent le crédit d'investissement pour l'achat et la mise en place d'une à papier à déchetterie, ainsi que son mode de financement, pour un montant de CHF 15'000.00, lèvent la main.

Résultat du vote :

47 oui

Un avis contraire

Une abstention

Récapitulatif du budget des investissements

M. le syndic informe que le montant total des charges pour les nouveaux investissements se monte à CHF 223'000.00.

2.3. Rapport de la commission financière sur le budget de fonctionnement et d'investissements

La commission financière et le Conseil communal se sont rencontrés en novembre afin d'examiner la situation financière de la commune et de préparer le budget pour 2019. Ce dernier vous est présenté ce soir en assemblée communale.

La situation présentée il y a 12 mois n'a pas fondamentalement changé. La marge nette d'autofinancement demeure faible et ne permet que les investissements essentiels. Le Conseil communal a effectué une pondération des intérêts et seuls ceux qui sont indispensables vous sont présentés ce soir pour un montant total de CHF 223'000.00, les autres postes étant des crédits reportés.

Le budget 2019 de notre commune présente un déficit de CHF 31'583.85 ceci pour un total de charges de CHF 3'316'263.00 et de recettes de CHF 3'284'679.15.

Un bref comparatif avec 2018 permet de voir que le budget des dépenses est en augmentation d'une centaine de mille francs et celui des recettes d'environ CHF 150'000.00.

La plus forte hausse des dépenses est au titre de l'enseignement et de la formation. Quant à la hausse des recettes, elle est due à de meilleures prévisions dans le domaine fiscal, ainsi qu'à la hausse de la taxe de base sur les ordures ménagères. Le niveau de déficit attendu est ainsi inférieur d'env. 55'000.00 par rapport au précédent budget, présenté il y a 12 mois.

Les discussions entre le Conseil communal et la commission financière ont été constructives et ouvertes. Nous tenons à remercier l'ensemble du Conseil communal pour son engagement à gérer au mieux le ménage communal.

Nous recommandons donc à l'assemblée d'accepter ce budget 2019 tel que présenté ce soir.

M. le syndic remercie M. Pierre-André Chevalley, membre de la commission financière pour son rapport.

Il profite de l'occasion pour remercier très sincèrement les membres de la commission qui sont Messieurs Vincent Ducrot, président, Christiane Oberson et Pierre-André Chevalley. Merci pour votre engagement, vos conseils avisés et la bonne collaboration entretenue avec le Conseil communal et notre administration.

2.4. Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements

Avant de passer au vote les budgets de fonctionnement et d'investissements, **M. le syndic** demande s'il y a des questions d'ordre général.

Aucun autre complément d'information n'étant demandé, **M. le syndic** propose de passer au vote et demande que les personnes qui approuvent le budget 2019 dans son intégralité et tel qu'il a été présenté lèvent la main.

Résultat du vote :

Le budget 2019, dans son intégralité, est accepté à l'unanimité.

M. le syndic ne veut pas fermer ce chapitre sans adresser à Mme Daniella Pasquier ses remerciements et sa reconnaissance pour son travail réalisé avec professionnalisme et précision. Madame Pasquier est une personne dévouée et

assume parfaitement son poste de boursière communale.

3.- Présentation de la planification financière 2019 - 2023

Pour cette présentation, la parole est passée à **M. Laurent Gremaud**.

Selon l'article 86d de la Loi sur les communes, le conseil communal établit un plan financier sur cinq ans, qui est mis à jour au moins une fois par année.

Le plan financier est établi par le Conseil communal et soumis à la commission financière. Le Conseil communal adopte cette planification financière comme outil de gestion. L'assemblée communale est informée du plan financier et de ses mises à jour.

La première étape d'une planification réside dans l'élaboration d'un catalogue des investissements que la commune pourrait être amenée à réaliser à un horizon de cinq ans. Cette liste n'est pas un engagement pris par la commune, par contre elle nous aide à en calculer les incidences financières, que ce soit en termes de charges et produits d'intérêts, en charges d'entretien et en charges d'amortissements. Notre planification a fait ressortir un total net d'investissement d'environ CHF 2.4 mios d'ici 2023, comprenant notamment :

- les investissements qui vous seront présentés ce soir
- la réfection de l'étanchéité de l'abri PC de la Croix-Verte ainsi que du bitume de la place de parc,
- la réfection de certaines routes.
- une future participation à une déchetterie intercommunale et à un centre pour les pompiers.
- Le remplacement de la chaudière du restaurant, ainsi que celle de l'école.

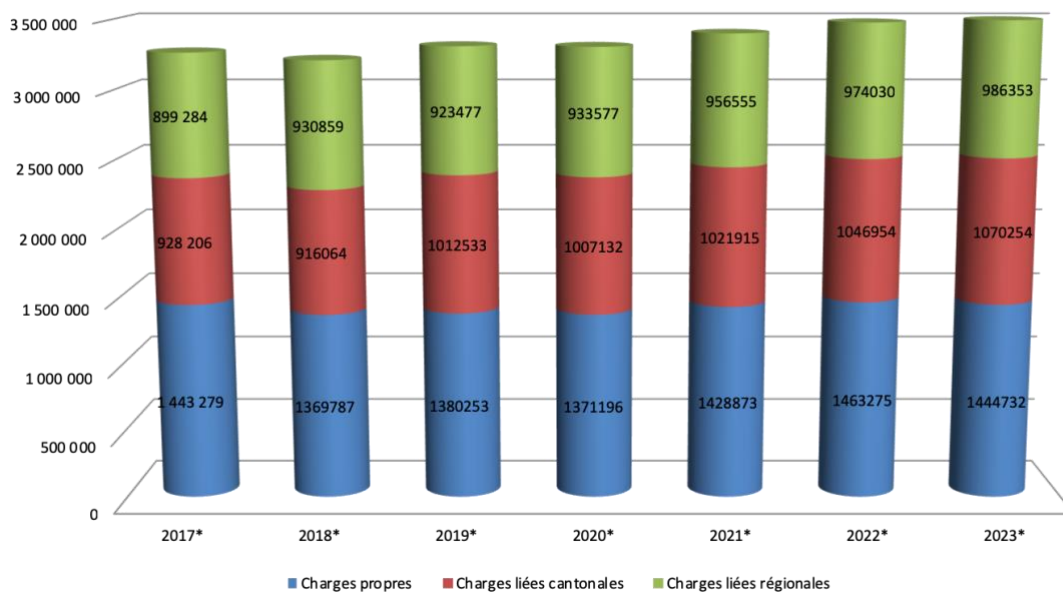
En deuxième phase, nous planifions les charges et les produits des 5 prochaines années (2019 à 2023) en fonction des éléments en notre possession, en particulier :

- le taux d'évolution des recettes fiscales
- taux d'évolution des dépenses régionales et cantonales (charges liées)
- les modifications particulières de charges et de recettes que l'on peut évaluer à ce jour.

En remarque et comme constaté ces dernières années, le résultat au bouclage est très dépendant d'éléments peu-maîtrisables que sont les recettes conjoncturelles liées à l'immobilier (droit de mutation et impôt sur les gains immobiliers). Ces recettes sont très volatiles, aussi nous n'en avons considéré qu'une augmentation modérée dans la planification financière.

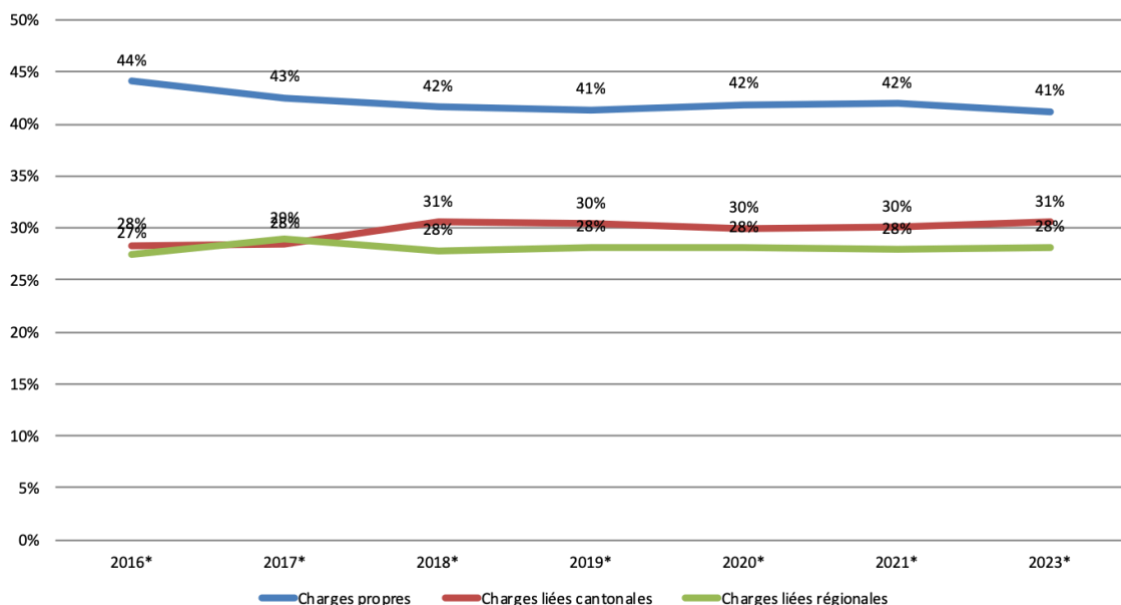
Dès lors, sur la base de notre planification financière, nous pouvons vous faire part des constatations suivantes :

Evolution des charges - en CHF



Nous constatons une évolution régulière des charges, en relation aussi avec une augmentation de population mais aussi du fait que des frais tels les transports du cercle scolaire qui étaient à la charge du canton sont à la charge des communes.

Evolution des charges liées - en %



Le graphique visualise la progression des charges liées cantonales et régionales, qui représentent pratiquement les 2/3 des charges communales.

L'augmentation des charges liées régionales sont principalement dû à la prise en charge des transports du cercle scolaire et au nouveau C03.

Les charges liées régionales devraient à terme encore augmenter avec :

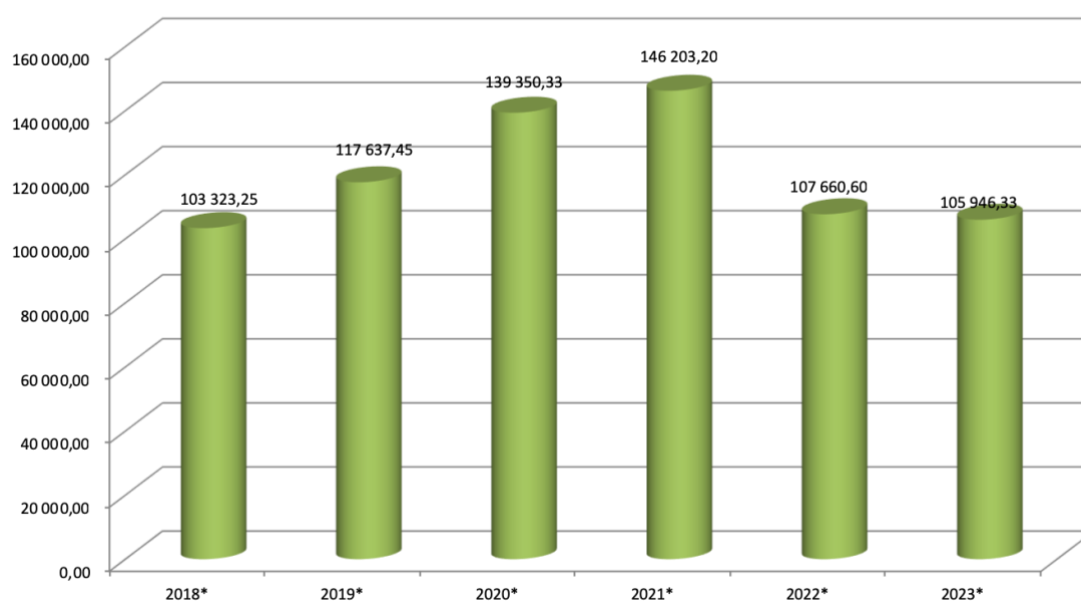
- le développement des infrastructures pour l'accompagnement des personnes âgées

- le projet de construction d'un centre sportif régional.
- d'autres infrastructures qui seront rendues nécessaires par le développement démographique important de la région tel qu'un éventuel nouveau CO.

L'évolution de la marge nette d'auto-financement :

- MNA = capacité de la commune à générer des liquidités afin de financer ses investissements
- Son évolution négative depuis 2021 résulte d'une diminution des rentrées fiscales due à l'immobilier et de l'augmentation des charges cantonales et régionales
- Cette évolution est préoccupante puisque les investissements listés dans la planification financière seront en bonne partie nécessaires, mais que les marges planifiées ne permettront plus de les financer.

Evolution de la MNA



Cette planification met en avant le fait que la situation financière de la commune ne va pas s'améliorer et que les produits actuels ne suffiront plus à assumer les tâches qu'on lui demande. En effet pour les 5 prochaines nous ne pourrons pas investir un montant moyen de plus de 115'000 par année sans puiser dans notre capital.

M. René Jaquet a bien compris et revient sur l'anticipation par rapport à cette planification financière, notamment par rapport à une augmentation d'impôt pour combler les différences. Quels sont les projets ? vu l'escalier descendant !

M. Laurent Gremaud répond qu'aucune augmentation d'impôt n'est à l'horizon par rapport à l'escalier descendant. Pour la suite, c'est très difficile de faire une planification financière ne sachant pas au niveau des charges liées comment cela va se passer. Il suffit qu'un nouveau CO arrive ou un centre sportif et ceci va nous plomber les charges.

Finalement, **M. Jaquet** relève que sans investissement supplémentaire, nos recettes vont suffire au ménage en étant vigilant et en limitant au maximum les dépenses.

4.- Statuts de l'association « Réseau Santé et Social de la Gruyère - approbation

Pour la présentation des nouveaux statuts du RSSG, la parole est donnée à **Mme Fabienne Kamm** qui explique que pour faire suite de l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, c'est-à-dire la loi sur les seniors +, la loi sur les prestations médicales et la loi sur les indemnités forfaitaires, la teneur des statuts du réseau de Santé ont dû être adaptés.

Ils ne seront pas lus devant cette assemblée, mais étaient consultables à notre bureau communal.

Il s'agit surtout d'un toilettage de plusieurs articles existants et de quelques ajouts. Ce travail a été fait en collaboration avec les conseillers juridiques du service des communes et de la direction de la santé et des affaires sociales.

Parmi les principaux ajouts, le service des communes a proposé un nouvel article concernant à celui concernant les buts de l'association (article 3):

Ce nouvel article : Art. 3a pour les Offres de services dit :

Que L'association peut offrir des services à des communes ou à des associations de communes par contrat de droit public et au minimum au prix coûtant.

En fait, cela confirme, que selon les dispositions légales, le RSSG sera amené à passer des mandats avec des fournisseurs desdites prestations. Fournisseurs qui pourront aussi parfois être extérieurs au réseau de santé.

Ce nouvel article ramène en fait aux buts statutaires de base de l'art. 3, qui en résumé, désigne le RSSG comme étant l'organe responsable d'assumer, d'élaborer, de soutenir et de collaborer avec les communes membres, afin qu'ensemble ils puissent répondre aux exigences de la loi sur les prestations médico-sociales, conformément bien sûr aux besoins de la population du district.

Un autre nouvel article a été ajouté, le no 19, il détaille les attributions de la nouvelle commission de district pour les indemnités forfaitaires, c'est-à-dire l'aide aux proches-aidants, puisque désormais cette nouvelle commission s'inscrit comme un organe du RSSG.

De plus, considérant la mise en œuvre du Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (à l'Art. 30) ont été augmentées. Ceci afin de prévenir une nouvelle modification statutaire si les communes venaient à confier au RSSG le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Elle a donc été augmentée à 80 millions de francs (Art. 30 let. A) au lieu de 30 auparavant. Ce montant se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction des nouvelles bâtisses ainsi que la rénovation des bâtiments maintenus.

Pour rappel, l'engagement des fonds est soumis à l'art. 31 des statuts : c'est-à-dire que les décisions de l'Assemblée des délégués qui concernent une dépense supérieure à 2 millions de francs sont soumises au référendum facultatif (selon l'art. 123 d la loi du code des obligations) et si les dépenses sont supérieures à 20 millions, elles sont soumises au référendum obligatoire (selon toujours le code des obligations, art. 123^e).

Conformément à l'article 35 al. 2 des statuts, et afin que les modifications de ces derniers puissent être validés et entrés en vigueur, ils doivent être soumis à l'accord

de toutes les communes.

Sachez que ces statuts ont été déjà été consultés par les conseils communaux du district et qu'ils ont été approuvés le 14 juin 2018 par l'Assemblée des délégués, constituée d'un représentant de chaque commune.

Ce soir, le Conseil Communal d'Echarlens vous invite également à accepter les nouveaux buts statutaires du RSSG pour une mise en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Au terme de la présentation de Mme Kamm, aucun complément d'information n'est demandé.

M. le syndic propose de passer au vote ces nouveaux statuts de l'association « Réseau Santé et Social de la Gruyère.

Résultat du vote :

Les statuts du RSSG sont acceptés à l'unanimité.

5.- Adaptation du règlement communal sur le droit de cité - approbation

M. le syndic explique que le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil SAINEC nous a fait part de nouvelles recommandations pour la procédure de naturalisation au niveau communal. Elles découlent de l'entrée en vigueur des modifications de la législation fédérale et cantonale sur les naturalisations. Ce qui implique la mise à jour des règlements communaux y relatifs. Il s'agit surtout de nouvelles directives liées à l'administration.

La commission des naturalisations se compose de :

Thierry Bex. Président
Claire Pugin, secrétaire
Daniella Pugin, membre
Alexandra Pugin, membre
Philippe Bourqui, membre

Le règlement modifié a été soumis au SAINEC pour préavis avant de nous le soumettre en assemblée communale pour approbation.

Le Conseil communal vous invite à approuver ce document.

Au terme de la présentation de **M. le syndic**, aucun complément d'information n'est demandé.

M. le syndic propose de passer au vote les adaptations du règlement communal sur le droit de cité.

Résultat du vote :

Le nouveau règlement communal sur le droit de cité est approuvé à l'unanimité.

6.- Informations du Conseil communal

Approvisionnement en eau – informations de M. Pascal Mauron

L'eau !

Dans la théorie, l'eau descend d'un point A à un point B, passe par un réservoir, par une conduite et là on ouvre le robinet et l'eau coule; ça c'est la théorie !

La pratique, c'est tout une autre histoire. Cette eau qui est là lorsqu'on ouvre le robinet a fait bien des méandres, elle a été captée, pompée, stockée dans des réservoirs, où là elle a dans certains endroits été traitée (par UV, chlorée ou autre) il faut penser aux réserves incendies, à équilibrer le niveau de tous ces réservoirs et après contrôles réguliers par des échantillons apportés pour analyse au laboratoire cantonal, passe par une conduite et arrive enfin à votre robinet ! Et pendant ce temps-là, elle a ouverte maintes discussions, sur la maintenance des infrastructures, sur les compteurs, les modems qui transmettent les données de consommation, les fuites et...

- Maintenant le point qui dérange, la dureté de l'eau !

Il y a quelques années on a pris une décision, la décision de prendre l'eau de l'ACAPE !

Cette eau nous a été proposée comme une eau moyennement dure à dure et c'est sûr qu'à l'heure d'aujourd'hui avec les connaissances actuelles, elle ne ferait plus l'unanimité !

Alors maintenant on étudie les options qui s'offrent à nous pour remédier à ce problème et il n'y en a pas beaucoup. On a des pistes mais là encore on doit voir les points juridiques et les enjeux financiers que ces solutions peuvent avoir. Conscients du problème nous allons tout mettre en œuvre pour arriver à un résultat acceptable pour notre commune.

C'est tout ce qu'on peut vous annoncer avec les données actuelles.

Mme Inge Chenaux trouve que l'eau annoncée est une tromperie, « moyennement dure à dure » mais en fait l'eau de l'ACAPE est dure. A l'époque rien n'a été dit au niveau de la qualité de l'eau qui allait changer. Elle estime qu'il fallait organiser une assemblée extraordinaire pour présenter cette histoire de l'eau, comme celle du PAL ou même celle pour le règlement scolaire. En lisant le procès-verbal de la présentation 2016, rien ne figure au niveau du changement de la qualité de l'eau. Elle relève aussi le fait que sur le site, la provenance était toujours mentionnée Charmey alors que ça avait changé. Un peu compliqué de s'y retrouver pour un citoyen.

M. le syndic rappelle qu'en 2008 déjà il y avait eu une assemblée pour fusionner l'AMER et l'ACAPE. A l'époque, l'assemblée communale d'Echarlens avait accepté cette fusion et celle-ci avait été refusée par la commune de Pont-en-Ogoz. En fait, les conseils communaux de l'époque étaient déjà sur la même piste que celle proposée aujourd'hui, on a fait que déplacer le problème.

Maintenant, les statuts de l'ACAPE ont été acceptés à l'assemblée de 2016 et tout le Conseil communal est conscient du problème étant aussi consommateur de cette eau de l'ACAPE, ils rencontrent le même problème que les citoyens.

Il a déjà pris contact avec beaucoup de monde pour essayer de régler ce problème qui n'est pas facile au niveau juridique. Si on se dirige vers un autre fournisseur

d'eau, nous nous ne pouvons pas simplement quitter l'ACAPE. Des frais fixes de l'ACAPE nous seront de toute façon facturés et même si l'on ne prend pas d'eau. Il nous faut analyser toutes les pistes possibles et notamment mettre des installations d'adoucisseur d'eau au pompage mais on n'a encore pas de chiffres.

M. le syndic promet que quelque chose sera fait durant l'année 2019 mais ne peut pas garantir que le problème sera réglé dans les 2, 3 ou 6 mois.

Mme Inge Chenaux demande s'il est normal que l'eau sorte à une température de 22° en été.

La dureté de l'eau et la chaleur sont des problèmes pour tout le monde et le Conseil communal va essayer d'y remédier avise **M. le syndic**. L'eau que l'on avait avant était aussi de l'eau de captage, ne venait pas de Charmey mais de Grandvillard, nappes phréatiques de Grandvillard jusqu'au mois de mai de cette année.

Actuellement toute la Rive gauche est branchée sur l'ACAPE et aussi Pont-la-Ville, la Roche et Vaulruz qui demandent de l'eau car cet été leurs sources étaient à secs.

En octobre, on pompait 1000 m³ d'eau par jour au captage de l'ACAPE. Quand on voit les étés que l'on a, c'est critique de supprimer ce puits.

D'autres communes se plaignent de la qualité de l'eau ? demande **Mme Ruffieux**.

M. le syndic répond à **Mme Marie-Thérèse Ruffieux** que oui. Par contre, elles ressentent peut-être moins la dureté de l'eau car, de par leur approvisionnement en eau par d'autres captages fait que l'eau se mélange et devient moins dure.

Les discussions s'engagent sur la question de mettre ou pas un adoucisseur d'eau dans les maisons. Les machines et les robinetteries souffrent !! Les conduites galvanisées ne sont pas épargnées non plus.

M. Bernard Pugin estime qu'il faudrait traiter l'eau au départ et même si le prix de l'eau coûterait plus cher. Une solution d'avenir pour autant que tout le monde soit d'accord. Il met la faute sur le bureau d'Ingénieur de l'époque qui, connaissant certainement la situation, s'en est bien caché. C'est scandaleux ce qu'il a fait.

M. Jacques Pugin revient sur le fait que plusieurs pistes sont à l'étude pour trouver un système pour avoir de l'eau moins dure. Aujourd'hui chaque propriétaire est en train de se poser des questions pour mettre ou pas un équipement qui coûte entre CHF 1'400.00 et CHF 5'000.00. Le système le plus efficace est un système au sel et onéreux. Faut-il investir ou attendre que la commune ait trouvée la solution ?

M. le syndic rappelle qu'avant la fin de l'année la commune ne pourra pas trouver la solution miracle. On a des pistes, un juriste se penche sur le problème juridique.

Il rappelle que nouveau règlement sur l'eau potable va aussi engendrer des coûts supplémentaires pour le consommateur. C'est indépendant de notre volonté et calqué sur le même principe que l'épuration des eaux. D'ici 6 mois on en saura plus.

M. Jacques Pugin relève qu'un vendeur lui a dit qu'un système à poser sur un captage n'existait pas.

Oui, répond **M. Pascal Mauron**, c'est ce que l'on a beaucoup entendu mais ceci

existe. Pour l'instant, le Conseil communal et en l'état propose aux citoyens d'attendre encore une année avant de mettre en place des adoucisseurs dans leur maison.

Mme Chenaux demande comment se calcule le prix par m³ et par commune. Elle relève le fait que Marsens paie moins cher l'eau et consomme la même eau qu'Echarlens.

M. le syndic précise qu'un montant est attribué à la réserve pour chaque m³ d'eau vendu, alors que certaines communes n'ont pas encore mis en place ce système. Réserves qui permettent de refaire les infrastructures à terme, respectivement un autofinancement des conduites. Les différences proviennent aussi du fait que l'eau arrive en gravitaire ou par pompage.

Mme Elisabeth Ding revient sur l'idée d'une sortie éventuelle de l'ACAPE, l'approvisionnement se ferait alors où ?

M. le syndic répond que pour le moment rien n'est défini à ce sujet, l'approvisionnement se fait toujours par l'ACAPE.

Finalement, **Mme Chenaux** a été voir ailleurs, on peut être content de notre dureté de l'eau. C'est juste le choc de la différence de qualité de l'eau d'avant par rapport à celle livrée par l'ACAPE qui gêne.

M. Olivier Gapany revient sur la question de la dureté de l'eau qui est certes à prendre au sérieux, mais il faut voir aussi les autres aspects, notamment la sécurité de l'approvisionnement. On ne peut pas fermer la porte de l'ACAPE et se dire autonome. Il faudra bien négocier pour ne pas se retrouver sans eau. Il faudra peut-être s'y faire car les chimistes cantonaux ne vont pas s'alarmer à cause de notre eau calcaire, ils vont même nous prévoir une longue vie. Il faut relativiser mais c'est juste, l'eau dure a plus de minéraux mais c'est vrai elle est moins bonne pour les machines.

M. René Jaquet souhaite encore apporter une information au sujet des adoucisseurs d'eau et de ses conséquences.. Après 10 mois d'utilisation le chauffe-eau du burler était complètement entartré. Avec cette expérience, il se pose la question s'il est vraiment judicieux d'attendre encore une année. Difficile à dire, il faut avant tout investir pour soi et par rapport aux machines.

M. le syndic précise que la commune ne dit pas « ne mettez pas d'adoucisseur ». Il ne voudrait pas que les citoyens se retournent contre la commune et lui fasse payer des réparations de machine.

Il rappelle une nouvelle fois que la commune va faire quelque chose le plus rapidement possible mais qu'elle reste sensible à plusieurs sources d'alimentation d'eau dans le village, notamment en cas de pollution et de problèmes sur la conduite principale de l'AMER. Actuellement on rencontre un problème de dureté de l'eau mais chacun ouvre le robinet et trouve de l'eau.

Déchetterie – informations de Guillaume Pugin

Comme discuté lors de l'investissement de la benne à papier, le Conseil communal a décidé de modifier l'horaire de la déchetterie le samedi matin.

Voici les horaires de la déchetterie à partir du 1^{er} janvier 2019.

Mardi de 17h30 à 19h30
Samedi de 09.00 à 11h30

5.- Divers

M. Paul Egger demande et s'étonne que les nouveaux bâtiments (Siesta) ne soient pas munis de la fibre optique. Y-a-t-il un projet pour équiper Echarlens de cette technologie ?

Pour le moment pas de projet dans ce sens, répond **M. le syndic**. On va se renseigner auprès de Gruyère-Energie.

M. Daniel Matthey revient sur le 1^{er} août et demande, que pour les autres années un numéro de téléphone figure dans l'annonce à la population afin de savoir si la manifestation a lieu ou pas en cas de temps incertain.

La commune fera suivre le message à la Société de Jeunesse. La commune cofinance le 1^{er} août mais n'est pas impliquée dans son organisation.

M. Julien Menneguerre relève le fait que la limitation de vitesse dans le quartier de Montmelley est de 50km/heure. Limitation trop élevée pour cette route étroite.

M. Christian Tinguely précise qu'effectivement c'est bien 50km/h. Pour les zones 30, il faut créer des infrastructures, respectivement des décrochements latéraux et verticaux et des dos d'ânes. Il faut savoir que l'on peut abaisser la vitesse mais ceci implique un aménagement urbain en conséquence. Il faut toutefois adapter sa vitesse en fonction de l'endroit.

Mme Inge Chenaux revient sur la priorité de droite au fond du quartier de Montmelley débouchant sur la Route du Donjon. Peu de monde la respecte alors que cet endroit est dangereux en hiver.

M. Claude Pasquier demande de mettre en place du gravier gras sur le site du dépôt de branches à Fontanoux, c'est un borbier en temps humide.

Le Conseil communal en prend note et transmettra l'information à M. Jean-Pierre Philipona.

M. Alain Dumont demande de bien veiller à mettre du sel ou du gravier dans la descente du quartier de Montmelley. Il relève aussi le fait que les rouvons de neige sont chaque année à la même place. Ce serait alors sympathique de changer de sens chaque année !!

Depuis l'année passée on a défini les endroits dangereux à saler plus régulièrement et sur l'entier de la journée. Pour le déneigement, bien sûr on rencontre le même problème partout mais l'employé ne peut pas emporter la neige, mais il sera informé de la remarque répond **M. Christian Tinguely**.

Concernant l'éclairage public, **M. Nicolas Savoy** demande le montant de l'économie annuelle suite au changement d'horaires. Le cas échéant on pourrait encore développer le concept.

Ceci représentait environ CHF 6'000.00 par année de diminution de coût. On pourrait regarder plus loin et étudier le sujet. Laisser la lumière uniquement dans le village ou même la supprimer. C'est une habitude à prendre. On prend note des remarques par rapport aux horaires de l'éclairage public et allons en parler avec GESA, promet **M. le syndic**.

La parole n'étant plus demandée, **M. le syndic** a le plaisir d'inviter l'assistance à rester dans cette salle où nous aurons le plaisir de servir du thé, du vin chaud ainsi que quelques friandises de circonstance.

Avant de clore cette assemblée, **M. le syndic** tient à adresser ses vifs remerciements à ses collègues du Conseil Communal à qui va sa gratitude pour leur appui, leur engagement et tout le travail qu'ils réalisent bien souvent dans l'ombre.

Merci à Mesdames Patricia Gremaud et Daniella Pasquier pour leur travail au sein de l'administration communale, et bien sûr pour la préparation de cette assemblée.

Merci à notre employé communal, M. Gilbert Dupont, ainsi qu'à l'ensemble du personnel auxiliaire qui œuvre à l'entretien et à l'embellissement de notre village.

Merci également à toutes les citoyennes et citoyens qui s'engagent dans le bureau des votations et dans les diverses commissions, merci à vous tous.

Pour terminer, il souhaite à chacune et à chacun un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'un bon retour dans leur foyer.

Merci pour votre attention et profitez de rester encore quelques instants parmi nous pour le thé et le vin chaud.

La secrétaire :

Le syndic :

Patricia Gremaud

Jean-Philippe Yerly